

Fiche Technique : autorisation d'exploiter établissement classé Maroc

Accompagnement complet pour sécuriser l'autorisation d'exploiter un établissement classé au Maroc : du cadrage réglementaire et des études à l'instruction administrative, puis à la mise en conformité opérationnelle et au suivi post-décision.

Objectifs de la mission

- Obtenir l'autorisation d'exploiter en réduisant les risques de refus, d'injonctions et de retards.
- Clarifier le périmètre réglementaire et les rubriques applicables, dès la faisabilité.
- Structurer et produire un dossier robuste (EIE, plans de gestion, plans et schémas procédés, engagements, surveillance).
- Piloter le dialogue technique avec l'Administration et préparer les commissions.
- Ancrer les prescriptions dans l'exploitation (PGES, autosurveillance, audits, amélioration continue).
- Transformer l'autorisation en levier de performance durable, d'acceptabilité sociale et de crédibilité auprès des financeurs.

Résultat attendu : un dossier clair, exact et vérifiable, instruit dans des délais maîtrisés, puis déployé en conformité continue sur le terrain.

Cible / Bénéficiaires

- Directions générales, directeurs d'usine, responsables QHSE, bureaux de projet/AMO.
- Industriels et exploitants (procédés, énergie, valorisation des déchets, agroalimentaire, briqueteries, tanneries, huileries, meuneries).
- Carrières, plateformes logistiques, complexes hôteliers intégrés et gestionnaires d'infrastructures.
- Projets au Maroc et en Afrique francophone nécessitant un cadrage réglementaire solide.
- Organisations visant ISO 14001 et meilleures pratiques de maîtrise des risques environnementaux.

Durée de la mission

Calendrier aligné sur les jalons de conception, d'ingénierie et de travaux. Quelques repères de production des pièces :

- Étude d'impact environnemental (EIE) : 8 à 12 semaines.
- Plans et schémas procédés : 4 à 6 semaines.
- Formulaire et lettres d'engagement : 2 semaines.
- Plan de gestion des déchets : 2 à 3 semaines ; Plan de surveillance et d'urgence : 2 semaines.

Démarche / Méthodologie

Phase	Objectif principal	Durée
Diagnostic initial & cadrage réglementaire	Cartographie activités/flux/rejets, identification des rubriques et des enjeux, plan d'études proportionné.	—
Étude d'impact environnemental (EIE)	État initial, modélisation des impacts, mesures d'évitement/réduction/compensation, plan de suivi.	8–12 semaines
Plans et schémas procédés	Implantation, confinement, réseaux, ouvrages de traitement et de surveillance.	4–6 semaines
Plans de gestion thématiques	Déchets (typologie/traçabilité/exutoires) et plan de surveillance & d'urgence.	2–3 sem. (déchets) / 2 sem. (surveillance)
Dossier administratif & dépôt	Formulaires, engagements, cohérence inter-pièces, revue qualité, dépôt.	2 sem. (formulaires)
Instruction & commissions	Réponses aux compléments, supports synthétiques, dialogue technique jusqu'à la décision.	—
Déploiement opérationnel & suivi	PGES, autosurveillance, indicateurs, audits internes, amélioration continue.	Continu

1) Diagnostic initial et périmètre

- Cartographie des activités, flux, stocks, rejets et milieux sensibles.
- Vérification des rubriques et seuils de classement applicables.
- Matrice d'exigences et plan d'études ciblé.

2) Études et modélisations (EIE)

- État initial (air, eau, sols, biodiversité, acoustique, paysage).
- Mesures de référence et modélisations multi-sources.
- Mesures d'évitement, de réduction, de compensation et dispositif de suivi.

3) Dossier administratif et technique

- Pièces administratives, notes techniques, plans et schémas procédés.
- Plans de gestion (déchets), plan de surveillance et d'urgence.
- Revue qualité indépendante et cohérence inter-pièces.

4) Instruction et commissions

- Préparation des présentations et réponses aux compléments.
- Alignement avec prescriptions types et exigences (rejets, prélèvements, Loi sur l'eau).
- Appui au dialogue technique jusqu'à la décision.

5) Déploiement, suivi et amélioration continue

- PGES opérationnel, indicateurs, autosurveillance et reporting.
- Audits internes, contrôles, gestion des écarts et vérification d'efficacité.
- Révisions/renouvellements en cas d'évolution du procédé, des capacités ou du périmètre.